



CONSEIL D'ECOLE DU 9 NOVEMBRE 2017

Ecole élémentaire
Jean-Moulin

circonscription
de Rosny-sous-Bois

éducation
nationale

Affaire suivie par
Gauthier de Bengy
Directeur

Téléphone :
01 48 94 56 56
Télécopie :
01 48 94 89 30
Courriel :

0930325y@ac-creteil.fr

9 rue Jean Moulin
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 15h45
Mercredi : de 8h30 à 11h30

Circonscription
de Rosny-sous-Bois
259 bd de la Boissière
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
www.ien-rosny.ac-creteil.fr

Présents :

Equipe enseignante :

M. ALBRESSAC – M DE BENGY – M. GESTIN - Mme GRESPLAN - Mme JOLY - Mme
LELOUP - Mme LIU - Mme MANUELLE – Mme NEDJAR – Mme PICOT - Mme
SAINT-BOMER - Mme THIETARD – Mme THOMASSIAN - Mme YIAKOUMETTI –
Mme WAGET - Mme ZAMY

Représentants des Parents d'élèves (FCPE) :

M. BELABED - Mme BOUCHAMA – Mme DEVANLAY DUPRE – Mme DUCHEMIN -
M. ES-SAHB - M. GARNIEL – M. KANTAPAREDY – Mme MOMBOUYRAN - Mme
NAIT MEBAREK - Mme NIYONGERE - Mme ROCHERIEUX - Mme TURLURE -

Représentants de la Municipalité :

M. BOYER, Adjoint au Maire
Mme HAIDAMOUS (absente excusée)

Début du conseil : 18 h 40

Secrétaires de séance : Mme Saint-Bomer

1. Résultat des élections des représentants de parents

Du 9 au 13 octobre, se sont déroulées les élections de parents d'élèves.

Il y avait 656 parents inscrits. Il y a eu 191 votants soit une participation de 29,12 %
(31.79 % en 2016, 29.74% en 2015 et 33.43 % en 2014).

La FCPE, seule association à présenter des candidats, obtient donc la totalité des 15
sièges.

M. de Bengy félicite les élus. La liste comportant 15 candidats, tous les parents sont
donc titulaires et peuvent prendre part au vote.

2. Présentation de la structure et de l'équipe pédagogique

Le 4 septembre 2017, il y avait 378 élèves répartis dans 15 classes : 3 classes de CP, 3
classes de CE1, 1 classe de CE1/CE2, 2 classes de CE2, 1 classe de CE2/CM1, 2 classes
de CM1 et 3 classes de CM2.

A la rentrée, les effectifs étaient plus importants que ceux attendus en raison des
inscriptions et des dérogations qui ont finalement été acceptées durant l'été. L'école a
donc fait une demande d'ouverture de classe auprès de la DSDEN. Cette ouverture ayant
été refusée, les effectifs sont assez chargés notamment en CE1 (28 élèves) et en CM1
(30 élèves). Le directeur a demandé au service éducation de la mairie de proposer aux
familles qui s'installent dans le secteur, et qui ont des enfants scolarisés dans ces deux
niveaux de classe, une affectation dans une autre école de Rosny sous réserve de
l'accord des directions de ces écoles.

L'école accueille des nouveaux enseignants : Mme St Bomer et Mme Picot. Elle intègre
également, comme ce sera le cas dorénavant chaque année et ce depuis la réforme de la
formation initiale, des enseignants fonctionnaires stagiaires (EFS) : Mme Djebbi, Mme



Thomassian, M. Vaurez et M. Gestin. Ces enseignants travaillent en binôme. Ils sont présents à l'école une semaine sur deux. L'autre semaine ils sont en formation à l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education / ex-IUFM).

Les parents d'élèves regrettent que certains élèves qui étaient en classe de CE1 avec deux enseignants (dont un débutant) soient à nouveau en CE2 avec deux enseignants. De plus, quelques élèves ont parfois du mal à trouver leurs repères et à s'adapter à ce fonctionnement de classe.

M. de Bengy explique que les classes de CE2 seraient dorénavant attribuées en priorité à des EFS pour que cette situation ne se produise qu'une fois dans la scolarité de l'élève. Il soulève toutefois les avantages à y avoir deux enseignants dans une même classe : regards croisés sur l'élève, possibilité d'exploiter les compétences et les expériences de deux personnes au lieu d'une seule.

3. Bilan de la modification de la carte scolaire

Le fait de passer de 18 classes à 15 classes a été bénéfique sur les temps collectifs. Il y a moins d'élèves pendant la récréation donc moins de risques d'accident. Ce temps est plus serein.

4. Règlement intérieur de l'école

M. de Bengy ne propose aucune modification au règlement intérieur. Ce règlement est adopté à l'unanimité.

Le directeur propose, dans un souci de lutte contre le gaspillage de papier, d'informer les parents, via le cahier de correspondance, de l'existence de ce règlement sur le site Internet. Il sera également proposé aux familles qui en font la demande de leur fournir une version papier de ce document.

Conformément au RI et aux demandes du Rectorat, l'école a déjà réalisé deux exercices de sécurité : un exercice classique d'évacuation en cas d'incendie et un exercice de confinement en cas d'intrusion ou de menace terroriste.

Ce dernier exercice qui entre dans le cadre du PPMS s'est déroulé juste avant les vacances d'automne. Au signal donné, les enseignants ont verrouillé leurs portes, placé un meuble pour gêner leur ouverture et rassemblé leurs élèves dans un coin de la salle de manière à les rendre invisibles à une personne qui circulerait dans les couloirs. Durant quinze minutes, les élèves sont restés immobiles et silencieux pendant que le directeur vérifiait que les consignes étaient respectées.

Le problème de l'alarme est encore soulevé. Depuis deux ans l'équipe pédagogique demande que la Mairie étudie la possibilité d'équiper le groupe scolaire d'un signal spécifique (autre que l'alarme incendie) : par exemple un signal lumineux qui aurait l'avantage d'être silencieux.

Les enseignants souhaiteraient également disposer à nouveau de la clef des grilles de l'école dans le cas où ils devraient sortir précipitamment avec leurs élèves.

Un nouvel exercice, dans le cadre du PPMS, devra être réalisé mais cette fois en évacuant toute ou une partie de l'école (en cas d'alerte à la bombe par exemple). Le lieu de confinement le plus proche et susceptible d'accueillir tous les élèves de l'école est le gymnase Lavoisier. Un parent s'interroge sur la pertinence de rassembler tous les élèves dans un même lieu. L'équipe convient qu'une solution alternative pourrait être trouvée. Le directeur demandera l'avis de professionnels (pompiers, police...).

Les sorties scolaires restent autorisées mais limitées. Il est très fortement déconseillé de prendre les transports en commun. Le périmètre du centre ultra touristique de Paris (Le Louvre, Orsay, la tour Eiffel...) doit être évité.

Une partie du budget transport alloué à l'école pourra être utilisé pour d'autres projets se déroulant à l'école.



5. Projets de l'école

Projet d'école 2016/2019 :

L'école a élaboré un projet d'école pour les trois ans à venir mais qui sera amené à évoluer au fil du temps.

L'école a dans un premier temps établi un diagnostic des difficultés et des besoins dans l'école puis a réfléchi à des actions concrètes pour mobiliser encore davantage les élèves, pour les faire s'engager pleinement dans les apprentissages et les aider à progresser, notamment en français et en mathématiques.

Aussi, l'équipe pédagogique a défini trois objectifs prioritaires :

- 1- *Mettre en œuvre des actions concrètes, progressives et qui engagent toute l'équipe, pour améliorer les connaissances et les compétences des élèves en français et en mathématiques*
- 2- *Rendre les élèves plus autonomes en les aidant à intégrer diverses méthodes (et à les utiliser à bon escient) et en leur proposant des activités favorisant la concentration et la mémorisation*
- 3- *Entretenir une dynamique d'équipe, une cohérence pédagogique, et favoriser les échanges et les actions fédératrices entre les différents membres de la communauté éducative.*

Certaines actions étaient déjà mises en place et l'équipe a réfléchi à la pertinence de les garder, parfois en les faisant évoluer. D'autres sont nouvelles.

Les enseignants vont continuer, toute l'année, à réfléchir à l'organisation et à la concrétisation de ces actions.

Pour n'en citer que quelques-unes :

- Elaboration de progressions communes à l'école. Elles existent déjà en français, mathématiques, histoire-géographie, sciences... Il s'agit maintenant de le faire pour le calcul mental ou l'éducation morale et civique...
- Création d'une liste de fréquences de mots et de connecteurs pour enrichir et diversifier le langage des élèves.
- Rédaction d'une « phrase par jour » (avec des contraintes grammaticales se complexifiant) pour tous les élèves.
- Participation de tous les élèves au quart d'heure de lecture offerte.
- Sensibilisation au handicap par l'intermédiaire de différentes associations : ELA, 1^{ers} de cordée...
- Lutte contre le gaspillage.
- Organisation d'un Prix littéraire.
- Apprentissage de l'outil informatique et publication d'articles sur le blog.
- Election des délégués dans les classes du CE2 au CM2.
- Ateliers philosophiques dans le cadre des conseils des délégués.
- Partenariat avec la Bibliothèque municipale, le conservatoire, l'école d'arts plastiques.
- Inscription à des parcours artistiques ou culturels : Ecole et cinéma, Philharmonie...
- Participation aux rencontres sportives de circonscription ou départementales : handball, acrosport, lutte, cross, course d'orientation, badminton, rollers...

Certains parents regrettent le fait qu'il n'y ait pas d'élection de délégués dans les classes de CP et de CE1. Les enseignants expliquent que les élèves de cet âge ont beaucoup de mal à se décentrer. Le directeur fait également remarquer, qu'en intégrant les CP et les CE1, le conseil des délégués serait alors constitué de 30 élèves ce qui n'est pas propice à des échanges constructifs. Les élèves de CP et de CE1 ne sont toutefois pas exclus de cette initiative puisque des délégués référents (CM1 et CM2) interviennent dans ces



niveaux de classe pour faire un compte-rendu du conseil, enregistrer leurs demandes et amorcer le débat philosophique.

Cette année, dans le cadre de la préparation des élections, le rôle du délégué a fait l'objet d'un vrai travail de fond : « qu'attend-on d'un délégué, quelles doivent-être ses compétences et qualités ...? »

Le prochain conseil traitera du thème de la différence.

6. Remise des livrets scolaires

L'an dernier, les enseignants ont expérimenté, avec parfois quelques difficultés, le nouveau livret scolaire unique (LSU). Contrairement à ce qui avait été annoncé, la consultation en ligne n'a pu avoir lieu pour des raisons techniques. L'équipe espère que cela sera possible cette année car l'édition de livrets demande beaucoup de photocopies. M. de Bengy pense, toutefois, qu'il serait souhaitable que cette édition soit toujours possible de manière à ce que les familles puissent disposer d'une version papier de ce livret. Il réitère sa demande d'augmenter le quota de photocopies pour l'école.

Dorénavant, les livrets scolaires seront établis par semestre et non plus par trimestre. Une première remise des livrets se déroulera le samedi 27 janvier 2018 en présence des familles. Le second livret scolaire sera remis aux élèves dans les cartables la semaine du 25 juin 2018.

Une rencontre enseignants/parents se déroulera mi-avril pour voir si les conseils de la 1^{ère} période ont été suivis. Cette organisation sur deux semestres, qui concerne de nombreuses écoles (dont 4 écoles de Rosny), a été choisie afin de limiter et d'espacer les évaluations au profit des temps d'apprentissage.

Les parents d'élèves s'inquiètent toutefois de la date de remise du 1^{er} livret qu'ils trouvent tardive. Le directeur entend cette inquiétude. Il rappelle cependant que les parents peuvent consulter très régulièrement les cahiers et les évaluations de leurs enfants toute l'année et que, s'ils constatent des « faiblesses », ils peuvent demander un rendez-vous à l'enseignant. De même, un enseignant peut être amené à rencontrer les parents à tout moment de l'année s'il le juge nécessaire.

Les parents et M. Boyer soulignent le fait que les écoles privées et certaines écoles publiques (avec des enseignements spécifiques) demandent à avoir accès aux livrets des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année en cours et que si les résultats de ce 1^{er} trimestre ne sont pas satisfaisants, l'élève n'aura plus la possibilité de « se rattraper » au 2^{ème}. M. le Directeur explique que les écoles privées devront s'adapter à cette organisation. Ce n'est pas à l'école publique de s'adapter aux contraintes du privé. Toutefois, les enseignants ne veulent pas pénaliser les élèves et leur famille. Il est acté lors de ce conseil d'école que les enseignants fourniront, si cela est nécessaire, un document attestant des progrès de l'élève comme c'est le cas actuellement lorsqu'une famille fait une demande pour une classe à horaires aménagés, en internat de la réussite ou au collège international.

7. Classes transplantées

Deux demandes de subvention ont été déposées à la Mairie :

- Classes de mer de Mmes Waget et Nedjar du 19 au 23 mars 2018 dans la Manche (équitation, pêche à pied, étude de la vie marine et des marées, visite du Mont Saint-Michel...)
- Classes nature et poney de Mmes Yiakoumetti et Joly du 9 au 13 avril 2018 dans l'Aube (équitation, sortie le long du canal, visite de l'écluse, atelier de fabrication de pains...)

Si la subvention est accordée, la part revenant à chaque famille sera de 190 €. La coopérative proposera d'aider les familles qui seraient dans l'embarras financier. Différentes actions (vente de sacs et d'objets divers, vente de goûters...) permettront de récolter de l'argent.



5 / 7

8. Consultation sur de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018

M. le Maire a souhaité consulter les familles quant à un éventuel retour à la semaine de 4 jours. Cette enquête est en cours et les parents ont jusqu'au 1^{er} décembre pour rapporter le coupon réponse à l'école.

M. le Maire a également invité les conseils d'école à se prononcer sur cette proposition. La décision de la mairie sera communiquée en janvier 2018.

La FCPE décide de ne pas prendre part au vote car, d'après elle, et quelle que soit l'issue de cette consultation, le retour à la semaine de 4 jours semble acté, d'autant plus que c'était une des promesses de campagne de M. Capillon en 2014. M. le Maire a, en effet, toujours exprimé sa réticence à organiser la semaine scolaire sur 4 jours et demi. La FCPE estime que l'intérêt de l'enfant n'est pas pris en compte. Elle aurait souhaité être associée à une réflexion sur cette nouvelle organisation des rythmes scolaires. La FCPE se réfère au rapport sénatorial publié le 7 juin 2017 et dont l'intitulé est : « Rythmes scolaires : faire et défaire, en finir avec l'instabilité ». Ce rapport fait des propositions (maintien de la semaine sur 5 jours ou retour à 4 jours mais avec un raccourcissement des vacances) et recommande de ne pas revenir à la situation antérieure à 2013. Les propositions de la FCPE de Rosny-sous-Bois sont détaillées sur leur site Internet : <https://fcpejeanmoulin.wordpress.com>

M. le Directeur regrette qu'il n'y ait pas eu de commission indépendante pour établir une évaluation de la réforme des rythmes car les intérêts des adultes sont parfois en contradiction avec l'intérêt de l'élève.

Lors de ce conseil d'école, les enseignants ont pu exprimer leur choix quant à l'organisation des rythmes qui leur paraissait la plus adaptée aux apprentissages scolaires. Aucune ne fait consensus et les enseignants se sont prononcés sur 4 organisations possibles :

- Retour à la semaine de 4 jours : 5 voix
- Maintien de la semaine de 4 jours et demi telle qu'elle existe actuellement : 0 voix
- Maintien de la semaine de 4 jours et demi avec un allongement du temps de classe le matin (3h30) et un raccourcissement de l'après-midi (1h45) : 5 voix
- Maintien de la semaine de 4 jours et demi en travaillant le samedi matin à la place du mercredi matin : 1 voix
- Abstention : 4 voix

9. Coopérative scolaire

Il y a actuellement 11 446.97 € sur le compte de l'école. Toutes les classes sont abonnées à un mensuel ou à un quotidien. La coopérative a acheté un rallye lecture (série de livres + fiches questions) pour chaque niveau de classe et prévoit l'achat d'une sono mobile. Elle participe à l'achat de matériel pour les différents projets de classe et finance une partie des différentes manifestations (conférences audio visuelles, spectacle de Noël...).

La coopérative permettra également d'aider certaines familles à financer la participation de leur enfant aux classes transplantées.

10. Projets festifs

Spectacle de Noël : A la demande de l'école, la compagnie « les Matatchines » présentera un spectacle de clown le vendredi 22 décembre 2017. Trois représentations sont prévues ce jour-là car le préau ne peut accueillir plus de 150 élèves. Le coût de ce spectacle est d'environ 1600 €, financé par les familles (3 € par élève) et par la coopérative de l'école (environ 540 €).



6 / 7

Fête du livre : Elle se déroulerait vendredi 6 avril 2018 à partir de 16h.

Fête des enfants : L'école proposera, comme l'an dernier, une après-midi festive (sur le temps scolaire) avec des jeux de kermesse encadrés par les élèves eux-mêmes fin mai ou début juin 2018. Les parents volontaires seront invités à aider pour l'installation des jeux et la distribution du goûter durant cette après-midi.

Spectacle : Un spectacle présentant divers travaux réalisés dans les classes (chants, démonstrations artistiques et sportives...) aura lieu le samedi 23 juin 2018.

Bal de l'école : la FCPE souhaiterait maintenir ce qui constitue un temps fort de l'école. Le bal est très apprécié par les élèves et leur famille mais l'organisation est complexe et repose sur des parents de moins en moins nombreux. La FCPE déplore le fait que la mairie ne permette plus aux associations de parents d'élèves de se réunir dans l'établissement en dehors de la préparation des conseils d'école. La FCPE juge que cette restriction est démobilisatrice et rend compliquée l'élaboration de projets tels que le bal car les parents ne disposent pas d'autres lieux de réunion.

11. Périscolaire – Pause méridienne – Etudes surveillées

Virginie Cerf succède à Marie-Jo Rojas en tant que directrice du centre de loisirs. Monsieur de Bengy conserve cette année encore sa fonction de responsable de la pause méridienne. Mme Cerf est donc adjointe sur ce temps périscolaire.

Contrairement aux annonces de l'an dernier, M. de Bengy déplore une baisse d'effectifs des encadrants de la pause méridienne et le fait que peu d'entre eux soient réellement formés aux métiers de l'animation. Toutefois, il comprend les difficultés de la Mairie à recruter un personnel qualifié pour un emploi précaire et qui le mobilise en milieu de journée pour seulement deux heures de travail. Il souligne que la municipalité a proposé une formation qualifiante (BAFA) à certains vacataires désireux de s'investir dans l'animation et qui pourraient éventuellement compléter leurs heures en effectuant des missions au périscolaire du matin et du soir et au centre de loisirs du mercredi. Une des enseignantes regrette que le personnel Education Nationale ne puisse plus assurer l'encadrement de deux animations par semaine en travaillant en binôme (certains enseignants effectuant leurs APC à 11h30, ils ne peuvent encadrer quotidiennement des groupes à la pause méridienne). Cette année, des enseignants ont donc renoncé à travailler sur ce temps périscolaire ce qui a accentué le manque de personnel.

Monsieur le Directeur confirme que le taux d'encadrement, qui est fixé par le PEDT à 1 adulte pour 18 élèves, est régulièrement dépassé et est plus généralement d'un animateur pour 20 voire 22 élèves.

M. Boyer déplore cette situation qui est identique dans toutes les écoles de Rosny. Il annonce que des animateurs qui avaient été recrutés durant l'été ne se sont finalement pas présentés en septembre et que la mairie fait face à de nombreux arrêts maladie. Une nouvelle vague de recrutement a permis l'embauche d'animateurs pour compléter les équipes de pause méridienne. La situation devrait donc s'améliorer dans un futur proche.

M. de Bengy et Mme Cerf ont toutefois réussi à mettre en place, dès la semaine de rentrée, un certain nombre d'ateliers :

- Jeux de société ou de construction, fabrication de bijoux fantaisie et de scoubidous, dans les deux salles du centre de loisirs encadrés par des animateurs du centre de loisirs
- Atelier danse dans la troisième salle du centre
- Atelier informatique
- Projection de films d'animation dans la salle de classe de Mme Leloup ou de Mme Nedjar
- Football, basketball, cordes à sauter, jeux de motricité ou traditionnels dans la cour
- Tennis de table dans le préau



7 / 7

- Atelier jardinage en septembre/octobre et au printemps
- Atelier théâtre de 20 séances pour les CM1 par une intervenante municipale

Etudes surveillées : M. de Bengy regrette qu'il ne soit plus possible de faire appel à des enseignants d'un autre groupe scolaire pour effectuer des remplacements. M. Boyer se renseignera sur les raisons de cette décision.

12. Questions diverses

Internet : L'école réitère son souhait de disposer d'Internet dans les classes.

Tableau numérique interactif : La Municipalité avait annoncé il y a un an que toutes les classes seraient équipées d'un TNI à l'horizon 2020. L'équipe enseignante se demande si cet engagement sera respecté car pour l'instant aucune classe ne dispose de cet outil numérique, hormis celle engagée dans le projet Sankore.

Stationnement des trottinettes et vélos à l'entrée de l'école : Certains enfants venant à l'école en trottinette ou en bicyclette, la FCPE avait proposé il y a deux ans d'installer des « râteliers » dans le sas pour pouvoir accrocher ces moyens de locomotion. Monsieur le directeur en avait fait la demande officielle et avait même rencontré un des membres de l'équipe municipale pour étudier la faisabilité de cette proposition. Mais il n'a plus de nouvelles depuis. M. Boyer va se renseigner pour savoir pourquoi cette demande n'a pas abouti.

Pare-vues : Afin d'éviter les contacts directs des enfants avec des personnes extérieures à l'école, il avait été proposé la pose de pare-vues sur les grilles de l'école. Une partie de ce travail a été réalisée mais l'école attend depuis plus d'un an son achèvement.

Les prochains conseils d'école se dérouleront le vendredi 9 février et le vendredi 15 juin 2018.

Clôture du conseil : 20h45

**La secrétaire de séance :
Chloé Saint-Bomer**

**Le directeur :
Gauthier de Bengy**